

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 janvier 2018

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - Mme Petra LAURAIN - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Régis BELGERI - Mme Nicole DELAVILLE - M. Thibault HEINTZ - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Christine BOUYER - Mme Sylvie PALUMBO

Absents - Excusés :

Mme Marlène CLEMENT pouvoir à Mme Thérèse. LALOGÉ
M. Pascal FERRARD pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER
Mme Annette RODIER pouvoir à M. Yves DESVERNES
M. Jean-Claude HATIER

Date de la convocation : 18 janvier 2018

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Règlement achat terrain "Martin"

Début du conseil : 20 h 35

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

- 1 - COMEDEC : convention
- 2 - Demande de subvention : voyages scolaires
- 3 - Communauté de Communes : transfert des zones artisanales du territoire
- 4 - SDANC : avis sur demande de retrait
- 5 - Demande subvention DETR : travaux accessibilité MPT
- 6 - Achat matériaux et mobiliers sanitaires : services techniques

- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 22 décembre 2017 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – COMEDEC : convention (délibération n° 2018.01.25.2018/01)

Monsieur le Maire présente le COMEDEC qui est un dispositif de Communication Électronique des Données de l'État Civil mis en place par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés qui vise à simplifier les démarches administratives des usagers et à limiter la fraude documentaire. Il devient obligatoire au 1^{er} novembre 2018 pour les communes ayant eu une maternité ce qui est le cas pour la commune.

Cette plateforme permettra des échanges dématérialisés entre les administrations, services publics de l'état, collectivités territoriales, caisses, organismes, notaires pour des vérifications d'état civil.

A terme ce dispositif limitera l'affluence au guichet, réduira le volume des courriers entrants et les coûts d'affranchissement et optimisera le suivi des demandes. Actuellement nous délivrons 2000 actes à l'année.

Néanmoins, tant que toutes les administrations ne seront pas passées au COMEDEC, il y aura double travail à faire : version dématérialisée et version actuelle.

Afin de le mettre en place une convention avec l'ANTS (conclue pour 6 ans et renouvelable par tacite reconduction doit être signée et il y a lieu de se rapprocher d'un fournisseur de logiciel pour la numérisation des actes, JVS par exemple, qui propose un devis de 7440,64 € pour les actes entre 1947 et 2017 + indexation des mises à jour. Il est conseillé de prévoir un ordinateur qui lui sera exclusivement réservé.

Deux officiers de l'état civil sont retenus pour son utilisation il s'agit de Mme CLÉVY Patricia et Mme GERMAIN Nathalie.

Le coût de l'adhésion comprend l'achat de deux cartes à 30,00 € l'unité qui seront délivrées aux intéressées pour sécuriser l'accès à COMEDEC, celles-ci permettront de s'authentifier et de signer électroniquement chaque demande émanant de la plateforme.

Une participation financière de l'état, sans certitude, serait de 0.50 € par vérification....

Après débat, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ces propositions.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION : voyages scolaires (délibération n° 2018.01.25/02)

Monsieur DESVERNES fait lecture d'un courrier émanant de Monsieur le Principal du Collège sollicitant une participation de la commune aux voyages scolaires pour des collégiens darnéens qui s'y sont inscrits.

1) stage d'activités physiques en pleine nature en Haute Savoie du 11 au 15 juin 2018 pour 4 élèves (participation des familles : 319 €) ;

2) voyage pédagogique en Espagne du 27 mai au 1^{er} juin pour deux élèves (participation des familles : 297 €).

A l'unanimité, il est proposé un montant de 50,00 € à chacun.

3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : transfert des zones artisanales du territoire (délibération n° 2018.01.25/03)

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Communautés de Communes sont compétentes pour « *la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires* ».

Dans le cadre de ce transfert de compétence voulu par la loi NOTRe du 07 Août 2015, les zones d'activités précitées ont donc vocation à être transférées à la Communauté de Communes. Il est obligatoire et indispensable pour les collectivités de procéder à un transfert en pleine propriété des parcelles restant à vendre faute de quoi, ni la commune, ni la Communauté de Communes ne pourront procéder à la vente de terrain à un acteur économique désireux de s'implanter sur la zone.

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 19 Décembre 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé et a arrêté les conditions de ce transfert.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest, trois zones d'activités économiques sont concernées il s'agit de :

- La zone artisanale "Sur l'étang" à DOMBROT LE SEC
- La zone artisanale " La Justice" à ROBÉCOURT
- La zone artisanale à LERRAIN.

Les communes membres de la COM COM doivent délibérer à leur tour sur les transferts des zones désignées ci-dessus.

A l'unanimité, les Conseillers, donnent leur accord.

4 - SDANC : avis sur demande de retrait (délibération n° 2018.01.25/04)

Un courrier du Syndicat Départemental d'Assainissement Collectif en date du 22 décembre nous indique que la commune de CRAINVILLIERS a demandé son retrait du syndicat indiquant que « la commune est dorénavant en assainissement collectif ».

Un avis favorable a été émis par le SDANC le 18 décembre 2017.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent ce retrait.

5 - Demande subvention DETR : travaux accessibilité MPT (délibération n° 2018.01.25/05)

Monsieur le Maire indique que le programme des travaux d'accessibilité va se poursuivre cette année sur le bâtiment de la MPT par la création d'un plan incliné à l'entrée principale, pose de rappel tactile sur l'escalier extérieur, suppression d'un ressaut sortie côté cour, etc... pour un montant de 2.850 € HT qui est susceptible d'obtenir une subvention par la DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

A l'unanimité, le Conseil, décide d'établir la demande de subvention pour le projet d'accessibilité ci-dessus désigné.

6 - Achat matériaux et mobiliers sanitaires : services techniques (délibération n°2018.01.25/206)

Les travaux de rénovation du local des services techniques se poursuivent. Il y a lieu maintenant de poser le carrelage au sol et de peindre les murs et plafonds qui seront effectués en régie. Deux devis de BRICOMARCHÉ sont présentés : 1080,15 € TTC (peinture et autres fournitures) et 1975,78 € TTC (carrelage, colle, etc).

Une visite des locaux sera prévue avec le Conseil lorsque qu'ils seront opérationnels.

Les Conseillers, à l'unanimité, acceptent les devis présentés.

7 – VOTE DE CRÉDIT : achat terrain (délibération n° 2018.01.25/07)

Suite à l'achat du Terrain, route d'Attigny, où sera implantée la future station d'épuration le propriétaire demande les fonds de la vente soit 28.850,00 € (les frais notariés n'étant pas connus ils seront versés ultérieurement).

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser ce montant à Maître AMAND, notaire en règlement de l'achat de cette parcelle et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif assainissement 2018 compte 2111 opération 49.

Informations et Questions diverses

Une bonne nouvelle : notre candidature au projet "revitalisation des bourgs-centres" déposée auprès des services de l'État du Conseil Départemental a été retenue. Pour mener à bien ce programme une mise en place de l'ingénierie sera nécessaire via un poste de chargé de mission avec les compétences correspondantes et pourquoi pas en commun avec une autre ville sélectionnée. A suivre.

Dans la perspective d'un départ à la retraite d'un agent au service administratif, un appel à candidature a été lancé par le biais du Centre de Gestion.

Le recensement de la population a commencé. 642 logements sont concernés.

Notre serveur informatique donnant de plus en plus de signes de faiblesse, il a fallu le remplacer en urgence : 3880 € TTC.

AFMTÉLÉTHON nous remercie pour notre participation à cette journée et le Téléthon de Saône Lorraine 2017 sous la houlette du Foyer Rural de Nonville nous informe que la somme de 1.868,05 € a été reversée à l'A.F.M.

GRDF nous informe que 206 foyers darnéens sont desservis en 2016 par le gaz naturel.

Concernant le projet de la station d'épuration, l'Agence de RMC nous indique qu'elle a réceptionné notre demande de financement mais nous précise que « l'opération ne doit pas être engagée avant la notification de l'éligibilité de l'aide par l'agence de l'eau ». Nous voici donc confrontés au même processus d'attente.

Le Conseil Départemental – Pôle développement du territoire nous communique les nouveaux taux alloués à notre commune pour 2018 :

- ✓ Taux minimum unique de 18 %
- ✓ Pour tous les dossiers déposés au titre de l'environnement : 28 % et pour ceux au titre de la voirie : 20 %.

Madame Agnès JEANMICHEL s'inquiète sur la réforme de la taxe d'habitation : à ce jour aucun élément nouveau n'est connu.

Station de traitement de l'eau : les installations intérieures sont en cours par SOGEA. Léger retard : elle devrait être opérationnelle fin février.

L'acte de vente du terrain de camping est signé. L'acquéreur va procéder à la clôture du terrain.

Divers :

- Barnums détériorés : prise en charge partielle par notre assurance ;
- Travaux au château : reprise des mesures des menuiseries par l'Entreprise TRIDON. Nouvelle réunion avec M.GOMEZ de la DRAC d'Epinal ;
- Vœux à Monsieur le Maire et à tous les conseillers de Monsieur Michaël DELEMONTÉY ;
- Deux imprimantes disponibles seront affectées au service technique ;
- Une nouvelle famille (5 personnes) d'origine libanaise est installée au HLM rue du 8 mai ;
- La rénovation du calvaire est prévue en 2018. Subvention du Conseil Départemental espérée (18 %) soit 3774 €.

Montant des subventions déjà obtenues :

- Mr Fallot : 600 €
- Mr le Député : 1.467 €
- La Drac : 8.386 €

Sur un montant des travaux de 25.159.30 € (non comprise la ferronnerie) soit 10.932.30 € à charge de la commune

Dates :

- Samedi 27 janvier 17 h : Assemblée Générale de l'APPMA (pêche) salle A. POIROT .
- Mercredi 31 janvier : Assemblée Générale du Syndicat Initiative salle de la Com Com ;
- Jeudi 1er février 18h : tirage des affouages, campagne 2018 ;
- 2-3 et 4 février : exposition militaire à la salle A. Poirot ;
- Vendredi 9 février vers 19h 30 réunion des associations au gymnase ;
- Samedi 10 février : repas dansant ASD salle des fêtes ;
- Vendredi 16 février : Assemblée Générale de l'Association Familiale à la salle A. Poirot ;
- Samedi 24 février : loto des Parents d'Élèves à la salle des fêtes ;
- Samedi 3 mars : vide-armoires : Association Familiale au gymnase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Darney, 25 janvier 2018

Le Maire,

Y. DESVERNES

